

# **Communication sur le statut du PRSP et l'implication de la Société Civile au Malawi**

**Réseau pour la Justice Economique au Malawi**

**4 Septembre 2001**

## INTRODUCTION

Le Réseau pour la Justice Economique au Malawi s'est inquiété de la situation de la participation à ce jour de la Société Civile dans le processus du PRSP. Plusieurs recommandations ont été faites depuis le début de ce processus mais alors que le processus approche de son terme, l'appropriation nationale que nous avons essayé de construire diminue rapidement.

Au Malawi, la Société Civile s'était engagée à produire un PRSP authentique qui, à long terme, devrait aboutir à une vraie réduction de la pauvreté des Malawites. Au nombre des diverses initiatives élaborées par la Société Civile pour améliorer le processus figuraient des discussions supplémentaires au niveau des groupes de travail de la Société Civile.

## Historique des discussions supplémentaires de groupe de la Société Civile sur le PRSP

L'idée de ces discussions supplémentaires de groupes de travail de la Société Civile a résulté d'une rencontre du Comité de Pilotage du MEJN organisée au Lilongwe Hotel le 12 Juillet 2001.

Cette rencontre a vu la participation de 19 organisations de la Société Civile provenant d'une gamme variée de secteurs et elle a discuté, entre autres

sujets sur la situation des groupes de travail thématiques et l'implication, à ce jour, de la Société Civile dans ces discussions de groupe.

Les membres présents à cette rencontre ont noté que dans un certain nombre de groupes thématiques – et dans tout le processus en général – la Société Civile n'avait eu que peu d'influence, qu'elle aurait pu faire davantage et que le sens de l'appropriation du processus était généralement très peu développé au niveau de la Société Civile. Les participants à cette rencontre résolurent alors d'organiser des rencontres supplémentaires de la Société Civile sur le PRSP.

### Objectifs de ces rencontres

Les discussions de la Société Civile sur le PRSP visent à réaliser les objectifs suivants :

- Développer le sentiment d'appropriation en partageant le fruit de ces discussions avec les membres de la Société Civile qui n'avaient pas eu l'occasion de participer aux rencontres thématiques formelles.
  
- Suggérer des améliorations stratégiques aux avant-projets existant.

Cette rencontre aboutit à la décision de considérer plus avant les programmes qui pourraient être très impliqués dans la lutte contre la pauvreté sans avoir cependant beaucoup d'incidence sur la Société Civile, ces programmes étant notamment :

- la bonne gouvernance,
- la Décentralisation,
- la Stabilité macro-économique,
- les Mesures de Sûreté,
- la Fiscalité,
- les Dépenses Publiques,
- le Crédit,

- le VIH/SIDA,
- le Genre et l'Appropriation,
- les Infrastructures et l'Environnement.

Les participants convinrent enfin que les résultats de ces discussions doivent être communiquées, pour avis, aux présidents des groupes de travail ainsi qu'à la Commission Technique.

### Les problèmes de mise en œuvre de cette idée

Afin de compléter le travail déjà entrepris par les groupes de travail, les participants décidèrent d'utiliser les documents de travail et avant-projets existant comme bases de leurs discussions. Dans leur opinions, cela permettrait d'arriver à un consensus sur le produit final. L'objectif n'était donc pas de développer un processus parallèle qui pourrait nuire au précieux consensus autour du processus officiel.

Cependant, ces efforts n'ont pas reçu l'assentiment de la Commission technique. Celle-ci soutenait, en effet, que ces rencontres de la Société Civile devaient être supprimées et cette position s'articulait autour des arguments suivants :

- La Société Civile est déjà impliquée dans les discussions de groupe. Pourquoi voudraient-ils de nouveau étudier les documents et avant-projets ?

Opinion du MEJN :

- Dans les comités de rédaction des groupes de travail thématiques, la Société Civile n'est pas représentée.
- La Société Civile ne dispose pas des derniers avant-projets.

- Les membres de la Société Civile participant à ces groupes sont responsables devant leurs bases avec qui ils doivent partager les résultats de ces discussions.
- Des discussions séparées de la Société Civile au sujet du PRSP aboutiraient à la création d'un processus parallèle comme cela a été le cas en Zambie.

MEJN :

- Notre objectif est d'éviter de tomber dans de telles ornières. C'est pourquoi nous voulons utiliser les documents déjà existant.
- Le contraire est également vrai. Le fait de nous interdire l'accès à ces avant-projets signifie que la Société Civile devrait initier ses propres discussions – menant ainsi au processus parallèle redouté.
- Ils pourraient nous « permettre » de tenir ces rencontres, à la condition que les membres de la Commission Technique y assistent comme facilitateurs.

MEJN :

- Que craignent-ils donc ? Si ces avant-projets contiennent ce sur quoi les membres se sont mis d'accord ?
- Nous voulons faire des commentaires en tant que Société Civile, pourquoi devraient-ils être présents ?

- Ils veulent de nous juste comme participants dociles alors que nous sommes supposés être des partenaires dans ce processus.
- La Société Civile devrait attendre que la Commission Technique ait terminé la rédaction du document sur le PRSP. Ce document sera alors confié, pendant quelques jours, à la Société Civile pour recueillir leurs observations, mais sans ces avant-projets.

MEJN :

- Nous pensons qu'il est plus constructif de discuter les avant-projets et non le document final.
- Le Comité de rédaction actuel du PRSP n'est composé que de membres de la Commission Technique. Il n'y a pas un seul représentant de la Société Civile.
- Le document final n'aura pas une concentration sectorielle, comme c'est le cas pour les avant-projets et cependant nos rencontres envisagées visent à bénéficier à tous les membres, dans leurs secteurs spécifiques.
- Les avant-projets originaux ont été retirés du circuit par les Présidents des groupes de travail, pour révision, c'est-à-dire établissement des ordres de priorité et des coûts. La Commission Technique ne dispose d'aucun de ces documents.

MEJN :

- Nos rencontres ne porteront pas essentiellement sur les ordres de priorités ou les coûts mais sur les problèmes de base du projet.

- Les documents qui ont été retirés du circuit étaient des copies des avant-projets. Il n'est pas possible que tous les avant-projets aient été retirés sans que des copies soient laissées à la Commission.
- Il est clairement établi que la Commission Technique n'a pas l'intention de remettre ces avant-projets et permettre à la Société Civile de poursuivre ses discussions. Nous en appelons à toutes les parties prenantes afin qu'elles exercent des pressions sur la Commission Technique et obtiennent la remise de ces avant-projets.

### REDACTION DU DOCUMENT FINAL SUR LE PRSP

L'on rapporte que le PRSP final sera rédigé exclusivement par la Commission technique.

La Société Civile ne s'accommode pas de ces dispositions étant donné que, jusqu'à présent, ce Comité Technique ne comporte pas de représentants de la Société Civile.

La Société Civile a, depuis bien longtemps, demandé à être représentée au sein de ce Comité qui était envisagé comme le forum où un consensus pouvait être atteint par toutes les parties prenantes.

Il a été également rapporté que la Société Civile avait été admise au sein de ce Comité mais, jusqu'à présent, elle n'a jamais été invitée à quelque réunion que ce soit de cette Commission Technique. Ce qui aboutit à la constatation alarmante que les questions considérées comme essentielles par la Société Civile ne le sont pas pour le Gouvernement.

Que peut-on attendre de plus dans la rédaction du cadre général de ce document, sans la représentation de la Société Civile, malgré qu'elle ait été mentionnée dans les discussions. A moins que quelque correction ne soit

apportée à la composition du comité de rédaction, l'on assistera à de sérieuses implications et à un manque d'engagement pendant l'exécution de ce PRSP.

La Société Civile s'attendait à ce que, comme il en avait été auparavant pour la rédaction du document sur les constatations à ce jour concernant le PRSP, il en serait de même pour ce nouveau document d'une extrême importance.

Le comité de rédaction du document sur les Observations à ce jour comprenait des représentants de la Société Civile et du Parlement, ce qui avait été bien apprécié de tous. Le MEJN suggère, par conséquent, que le comité de rédaction du PRSP comprenne 4 membres de la Société Civile (y compris des Membres du Parlement). Le MEJN pense par ailleurs que les Donateurs pourraient apporter une aide précieuse à ce propos.

## LE PROCESSUS

La Société Civile a maintes fois rappelé qu'il était urgent de revoir le système de communication du processus à l'endroit de toutes les parties prenantes. Le MEJN s'inquiète cependant que très peu de progrès ait été réalisé dans ce domaine.

Le partage de l'information, dans le cadre du processus du PRSP, est toujours à sens unique à savoir : de la Société Civile vers le Gouvernement et qui plus est, ce processus est toujours assez secret et nullement accessible. La Société Civile a toujours eu à aller à la recherche de l'information ou à l'obtenir par des moyens détournés. Le MEJN craint qu'une telle attitude ne compromette la qualité du PRSP du Malawi.

## CONCLUSION

Le MEJN croit fermement que ce n'est que dans la discussion libre et ouverte qu'un travail constructif pourra se réaliser.

Le MEJN est convaincu que le Gouvernement et les donateurs peuvent faciliter une participation effective de la Société Civile par des publications et distributions opportunes de l'information.

A moins de pouvoir s'accommoder des opinions des autres parties prenantes, le PRSP ne saurait concentrer ses objectifs sur les populations qui en ont le plus besoin et il ne serait pas un outil adéquat pour lutter contre la pauvreté.